COMMUNE DE
Strassen

AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que la ***demande de lotissement*** présentée par le bureau BCR pour le compte de la société à responsabilité limitée CHAUSSEE BLANCHE portant sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Strassen, section B, sous le n° 798/2167 d'une contenance de 17,21 ares et tendant à diviser la parcelle en trois lots dont un lot à intégrer dans le domaine public communal,

a été approuvée par le conseil communal en sa séance publique du 2 juin 2021, conformément à l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Strassen, le 25 juin 2022
le bourgmestre, le secrétaire,

Certificat de publication

Il est certifié que le présent avis, a été publié et affiché en bonne et due forme à partir de ce jour.

Strassen, le 25 juin 2021
le Bourgmestre, le Secrétaire,

Copie de la présente au Ministre de l'Intérieur conformément à l'article 82 de la loi communale du 13.12.1988 telle qu'elle a été complétée et modifiée par la suite.